



PSC Prévoyance

Calendrier de mise en place

Les étapes



Résiliation des contrats en cours avant le 31 octobre 2024

CST Départemental

Séance du 3 octobre 2024 pour avis sur les offres.

Choix du candidat retenu

Le nom du candidat attributaire est COLLECTEAM / GENERALI

Réunions d'information auprès des Collectivités

Dans la semaine du 15 au 17 octobre, plusieurs réunions d'information sont organisées :

- en présentiel (sur les sites de Montpellier et Cazouls-lès-Béziers).
- en Webinaire.

Réunions d'information auprès des agents

- Résiliation par l'agent de son contrat en cours avant le 31 octobre 2024.
- Choix de la formule par agent.

CST Départemental exclusif pour la mise en place de la participation

Le 5 décembre 2024

- Choix d'adhésion au contrat groupe PSC Prévoyance et modalités de mise en place.
- Date limite de dépôt des dossiers le 14 novembre 2024.

Pour les collectivités ayant leur propre CST, prévoir la saisine de l'instance pour l'adhésion à la convention de participation.

Délibération

Votre collectivité doit délibérer avant le 31 décembre 2024 pour :

- adhérer à la convention cadre et pour valider les modalités de mise en place.
- compléter le bulletin d'adhésion à retourner au CDG34 et à COLLECTEAM.

Des modèles sont mis à disposition sur le site du CDG34.

Retour des conventions signées

Retour des conventions signées à l'adresse santeprevoyance@cdg34.fr

Mise en place de la convention de participation

- Mise en place de la convention au 1er janvier 2025
- Accès personnel pour les agents dans le cadre du suivi de contrat et remboursement des frais.